

portant nomination de Sous-Préfets.

- - - - -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
 VU le Décret n°72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;
 VU le Décret n°72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
 VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
 VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets, et déterminant les services directement placés sous leur autorité ; et le Décret n°72-295 du 15 Novembre 1972, qui l'a modifié ;
 VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le Décret n°70-122/CP-SGG du 5 Juin 1970 qui l'a complété ;
 VU le Décret n°72-297 du 15 Novembre 1972, portant nomination de Sous-Préfets ;
 SUR proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;
 Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- M. Grou Guidou BAKARY, Adjoint Administratif, est nommé Sous-Préfet de Kétou, en remplacement de M. Denis PO N'GOUH, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- M. Blaise SACCA, Agent d'Exploitation des Postes et Télécommunications, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de Nikki, est nommé Sous-Préfet de Houlléou, en remplacement de M. René Stanislas FICO, appelé à d'autres fonctions.

Article 3.- M. Richard AQUEREBURU, Administrateur, est nommé Sous-Préfet d'Allada, en remplacement de M. David OUENDO, parti en stage.

Article 4.- M. Aboudou SAIDI, Attaché du Chiffre, est nommé Sous-Préfet de Bopa, en remplacement de M. Abdou Boni ZOUMAROU, appelé à d'autres fonctions.

Article 5.- M. Cassien AGBOTON, Administrateur, précédemment Sous-Préfet de Bembéréké, est nommé Sous-Préfet de Parakou en remplacement de M. Imorou IDRISOU, appelé à d'autres fonctions.

.... /

Article 6. - M. Lambert IDIDJINA, Administrateur, est nommé Sous-Préfet de Bembéréké, en remplacement de M. Cassien AGBOTON, appelé à d'autres fonctions.

Article 7. - M. Darius Latif ADEBAYO, Attaché Administratif, est nommé Sous-Préfet de Natitingou, en remplacement de M. Pierre BAGRI, appelé à d'autres fonctions.

Article 8. - M. Pascal GUEZODJE, Adjoint Administratif, est nommé Sous-Préfet de Tanguiéta, en remplacement de M. Félix Noukpo AMOUSSOU.

Article 9. - M. Ibrahim SACKO, Expert Analyseur, est nommé Sous-Préfet de Bassila, en remplacement de M. Moukadam DJINADOU, appelé à d'autres fonctions.

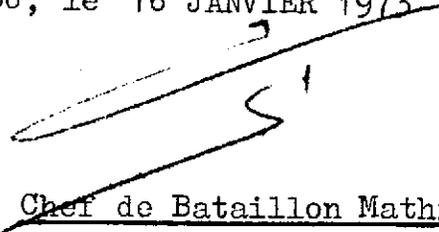
Article 10. - M. Mohamed AGBATAOU, conducteur des Services Agricoles, est nommé Sous-Préfet de Kérou, en remplacement de M. Saliou MAMADOU, appelé à d'autres fonctions.

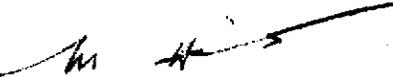
Article 11. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié partout où besoin sera./.

COTONOU, le 16 JANVIER 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité,


Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU.


Capitaine Michel AIKPE.

Le Ministre de l'Economie et des Finances,


Intendant Militaire Thomas LAHAMI.

Ampliatiions : PR 5 - SGG 5 - MIS/DAI 30 - Gde Chanc. 1 - IAA 4 -
DCCT-DN 2 - CS 6 - Ministères 11 - DB-CF-DC-IGF-Solde-Trésor 7 -
DEP-DAGJL-Dtion Stat. 6 - DFP+S/Dtions 6 - Préfectures 5 - Sous-
Préfectures 10 - Intéressés 19.